

COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 03 novembre 2021
Procès-verbal n° 10

Présidente Mme Maryse MOREAU
Présents MM. Éric MAIOROFF, Gérard MOUSSAC, Jean - Louis OLIVIER et François PAIREMAURE.
Excusé M. Didier DANIEL.

Approbation du PV n° 09 sans modification.

DATES DE REPORTS DES JOURNÉES DE COMPÉTITIONS NON-JOUÉES

SAISON 2021 / 2022

CHAMPIONNATS SENIORS	JOURNÉES ET DATES INITIALES	NOUVELLES DATES
Départemental 1 à 5 Seniors	<u>J</u> 1 : 12 septembre 2021	19 décembre 2021

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
D1		3	03/10/21	23701631	Poitiers 3 cités (1) Verrières (1)	Coupe de France	11/11/21
D1		5	17/10/21	23701645	Poitiers 3 cités (1) Ozon (1)	Coupe de France	09/01/22
D2	A	3	02/10/21	23701933	Loudun (1) Vouneuil Béruges (1)	Coupe de France	11/12/21 à 20h
D3	B	5	17/10/21	23703060	Beaumont St Cyr (3) Vouillé (1)	Coupe de France	12/12/21
D4	B	11	05/12/21	23702243	Beaumont St Cyr (4) Montamisé (2)	Occupation des terrains et des vestiaires	12/12/21 à 13h15
D5	B	2	26/09/21	23757951	Chasseneuil St Georges / La Pallu (3) Avanton (2)	Entente tardive	28/11/21
D5	B	2	26/09/21	23757955	Les Roches la Villedieu (1) Colombiers (1)	Accession tardive	12/12/21

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHALLENGE du POITOU FÉMININE REMIS							
Coupe ou Challenge	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le	
Challenge du Poitou	1	17/10/21	24100946	Dissay (1) Le Tallud (1)	Coupe de France	19/12/21	

RAPPEL IMPORTANT

La Commission demande la plus grande vigilance :

- aux arbitres (officiels et bénévoles) au moment de compléter la feuille de match en fin de rencontre
- aux capitaines et à l'encadrement des équipes avant la signature de la feuille de match

sur les remplacements et joueurs ou joueuses blessés

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.

ACG Foot Sud 86
Adriers
Antran
Availlles en Châtellerault
Biard
Boivre
Brion St Secondin
Cernay St Genest
Châtellerault Portugais
Châtellerault SO
Chauvigny

Fontaine le Comte
Jardres
Jaunay Marigny
Leigné sur Usseau
Ligugé
Lusignan
Mignaloux Beauvoir
Montmorillon
Nouaillé Maupertuis
Oyré Dangé

Poitiers 3 cités
Poitiers Asac
Poitiers Cep
Sèvres Anxaumont
Smarves Iteuil
Sommières St Romain
St Benoît
St Savin St Germain
Stade Poitevin
Vouillé

DEPARTEMENTAL 1

Match n° 23701662 : Migné-Auxances (2) – Verrières (1) du 31/10/21

Feuille de match informatisée ou papier non reçue.

DEPARTEMENTAL 3

Match n° 23703059 : Migné-Auxances (3) – St Savin St Germain (2) en poule B du 17/10/21.

La Commission reprend le dossier en instance du PV n° 08 du 20/10/21.

Réclamation sur la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de Migné-Auxances susceptibles d'avoir participé au championnat régional U19 le week-end précédent (09/10/21) contre Champcevinel Ent (1).

Jugeant en premier ressort,

Considérant que cette réclamation a été communiquée au club de Migné-Auxances lequel n'a pas formulé d'observations,

Considérant qu'une équipe de jeunes n'est pas considérée comme supérieure à une équipe Senior, en championnat.

Considérant que l'équipe **de Migné-Auxances (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions réglementaires

Par ces motifs dit la réclamation non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de réclamation (38€) seront débités au club de St Savin St Germain.

Dossier classé.

DEPARTEMENTAL 4

Match n° 23702353 : Montmorillon (4) – Bonnes (1) en poule C du 31/10/21

Courriel du club de Montmorillon (30/10/21 à 14h34) signalant le forfait de son équipe.

3^{ème} forfait de l'équipe de Montmorillon (4) (sans déplacement de Bonnes (1)).

Amende de 41€ au club de Montmorillon.

Remarque : s'agissant du 3^{ème} forfait, l'équipe de Montmorillon (4) est déclarée forfait général à compter de ce jour, les équipes devant la rencontrer seront donc exemptes aux dates prévues au calendrier.

Match n° 23702608 : Biard (2) – St Benoît (3) en poule E du 24/10/21

Feuille de match papier reçue.

Dossier classé.

Match n° 23702612 : Poitiers Beaulieu ES (1) – Nieuil l'Espoir (3) en poule E du 24/10/21

FMI transmise tardivement.

Dossier classé.

DEPARTEMENTAL 5

Match n° 23757982 : Thuré Besse (2) – Cenon / Vouneuil (3) en poule B du 31/10/21

Match arrêté à la 79^{ème} minute (sur FMI) le match ne pouvant se poursuivre (nombre de joueurs sur le terrain inférieur à 8).

Match perdu par pénalité à l'équipe de Cenon / Vouneuil (3) avec 0 but à 17 pour en donner le gain à l'équipe de Thuré Besse (2).

Amende de 32€ au club de Cenon sur Vienne (frais de dossier).

Match n° 23758083 : Coussay les Bois (1) – Ozon (3) en poule C du 26/09/21

La Commission demande aux deux clubs à recevoir avant le **mercredi 10 novembre 2021** :

- La confirmation du score de la rencontre.
- La composition de leurs équipes (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures.
- Le nom des arbitres assistants et du délégué
- les remplacements et les éventuelles sanctions.

Dossier en instance.

Match n° 23758114 : Leigné sur Usseau (2) – Pleumartin / La Roche Posay (2) en poule C du 31/10/21

Courriel du club de Leigné sur Usseau (30/10/21 à 18h38) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Leigné sur Usseau (2) (sans déplacement de Pleumartin / La Roche Posay (2))

Amende de 31€ au club de Leigné sur Usseau.

Match n° 23758108 : Châtelleraut C9 (1) – Leigné sur Usseau (2) en poule C du 24/10/21

La Commission reprend le dossier en instance du PV n° 09 du 27/10/21.

Evocation

Inscription sur la feuille de match au sein de l'équipe de Châtelleraut C9 (1), de joueurs U17 (licence n° 2546922326, 9602318973, 9603660807 et 9603660837) non qualifiés (non surclassés, article 73.2.a des RG de la FFF).

Compte tenu du forfait général de l'équipe de Châtelleraut C9 (1), **la Commission décide de classer le dossier.**

Match n° 23758116 : Châtelleraut SO (4) – Châtelleraut C9 (1) en poule C du 31/10/21

Courriel du Délégué officiel de la rencontre M. Dominique GIRAULT (31/10/21 à 16h07) et de l'arbitre officiel de la rencontre M. Anfone BACO (02/11/21 à 14h45) signalant le forfait de l'équipe de Châtelleraut C9 (1) pour manque d'effectif.

3^{ème} forfait de l'équipe de Châtelleraut C9 (1) (avec déplacement de Châtelleraut C9 (1)).

Les frais de déplacement de l'arbitre M. Anfone BACO (36,89€) sont à la charge du club de

Châtelleraut C9.

Amende de 31€ au club de Châtelleraut C9.

Remarque : s'agissant du 3^{ème} forfait, l'équipe de Châtelleraut C9 (1) est déclarée forfait général à compter de ce jour, les équipes devant la rencontrer seront donc exemptes aux dates prévues au calendrier.

Match n° 23758245 : Sillars (1) - Nouaillé (4) en poule D du 30/10/21

Courriel du club de Nouaillé (30/10/21 à 17h53) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Nouaillé (4) (sans déplacement)

Amende de 31€ au club de Nouaillé.

Match n° 23758248 : Vallée du Salleron (1) – Nieuil l'Espoir (4) en poule D du 31/10/21

Courriel du club de Nieuil l'Espoir (31/10/21 à 10h38) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Nieuil l'Espoir (4) (sans déplacement)

Amende de 31€ au club de Nieuil l'Espoir.

Match n° 23758510 : Lusignan / Coulombiers (3) – Sèvres-Anxaumont (3) en poule F du 31/10/21

Courriel du club de Lusignan (30/10/21 à 15h03) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Lusignan / Coulombiers (3) (sans déplacement de Sèvres-Anxaumont (3))

Amende de 31€ au club de Lusignan.

DEPARTEMENTAL 6

Rappel :

La Commission n'a toujours pas reçu les informations demandées au club d'Aslonnes à recevoir avant le **mercredi 10 novembre 2021** (dernier délai) :

Match n° 24014954 : Aslonnes (1) – Smarves Iteuil (3) en poule C du 17/10/21

Courriel du club d'Aslonnes (18/10/21 à 10h25) signalant un problème avec la tablette et qui donne le score de la rencontre.

La Commission a reçu les renseignements de la part du club de Smarves Iteuil.

La Commission demande au club d'Aslonnes

- La confirmation du score de la rencontre.
- La composition de leurs équipes (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures.
- Le nom des arbitres et du délégué
- Les remplacements et les éventuelles sanctions.

Dossier en instance.

CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)

Match n° 23901780 : Poitiers 3 cités (1) – Châtelleraut SO (1) en poule B du 09/10/21 remis le 30/10/21

Courriel du club de Châtelleraut SO (29/10/21 à 14h24) pour signaler le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Châtelleraut SO (1) (sans déplacement)

Amende de 10€ au club de Châtelleraut SO.

Match n° 23901807 : Gati-Foot (1) – Val de Boutonne / St Romans les Melle (1) en poule D du 25/09/21 remis le 30/10/21

Courriel du club de Val de Boutonne (29/10/21 à 09h30) pour signaler le forfait de son équipe.

2^{ème} forfait de l'équipe de Val de Boutonne / St Romans les Melle (1) (sans déplacement)

Amende de 10€ au club de Val de Boutonne.

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

Match n° 23758652 : Stade Poitevin (3) – Nieuil l'Espoir (2) du 31/10/21 en Départemental 2 poule B.

DIVERS

Courriel du club de Dissay :

Pris note.

NON UTILISATION de la FEUILLE de MATCH INFORMATISÉE

Rencontre du 31/10/21

- Dossier classé :

Départemental 5 : Match n° 23758511 : Vouillé (2) – Smarves Iteuil (2) en Départemental 5 poule F
Feuille de match papier et rapport FMI reçus.

TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI

Amende de 24€

Rencontres du 24/10/21

Match n° 23702612 : Poitiers Beaulieu ES (1) – Nieuil l'Espoir (3) en Départemental 4 poule E
le 31/10/21 à 01h50

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 81 €.

Prochaine réunion : le mercredi 10 novembre 2021 à 14h, sur convocation.

La présidente, Maryse MOREAU.

Le secrétaire, Éric MAIOROFF.